

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 30 juillet 2020

Membres en exercice :	Date de la convocation: 23/07/2020
9	<i>L'an deux mille vingt et le trente juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 9	Présents : Matthieu BAYLAC, Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Amandine LAUMONT, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés:
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Béatrice GAMBUS

Objet: Adoption du règlement intérieur du foyer municipal fixant le prix de location de la salle et du mobilier (tables et chaises) - DE_2020_37

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune d'Antugnac met à la disposition des associations ou des particuliers une salle communale dénommée Foyer Municipal, située route de Couiza, pour pratiquer des activités culturelles de loisirs, des réceptions familiales, des réunions. La commune propose également le prêt de mobilier (tables et chaises).

M. le Maire rappelle que l'utilisation de cette salle municipale nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'un règlement intérieur rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigé. Ce règlement, annexé à la délibération, fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs de cette salle. Un état des lieux sera réalisé systématiquement à chaque location du foyer municipal et à chaque prêt de mobilier. Ce règlement prévoit le tarif de location du Foyer Municipal et le tarif de prêt du mobilier (tables et chaises) :

1. Foyer Municipal

- **LOCATION** gratuite pour les habitants de la commune et de 200 € la journée pour les habitants hors de la commune
- **CAUTION** de 1 000 € pour les habitants de la commune et pour les habitants hors de la commune

2. Tables rectangles

- **LOCATION** gratuit pour les habitants d'Antugnac et 8 € par table pour les habitants hors commune
- **CAUTION** de 75 € par table pour les habitants de la commune et pour les habitants hors de la commune

3. Chaises

- **LOCATION** gratuit pour les habitants d'Antugnac et 1 € par chaise pour les habitants hors commune
- **CAUTION** de 14 € par chaise pour les habitants de la commune et pour les habitants hors de la commune

PREFECTURE DE L'AUDE

Date de réception de l'AR: 04/08/2020

011-211100102-20200730-DE_2020_37-DE

M. le Maire donne lecture du projet au Conseil Municipal et demande à celui-ci de se prononcer sur le règlement intérieur du Foyer Municipal tel qu'annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son président et après en avoir délibéré décide :

D'APPROUVER le règlement intérieur du Foyer Municipal, tel qu'annexé à la présente délibération, à compter du 30 juillet 2020.

D'APPROUVER le tarif de location du foyer municipal et le tarif de prêt du mobilier (tables et chaises) tel que détaillé ci-dessus et dans le règlement intérieur joint à la présente.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___